

**Michel DESPLANCHES**

Villeurbanne, le 27 septembre 2018.

A  
Monsieur Jean-Charles BOUGERIE,  
Commissaire-Enquêteur,  
Projet éolien des Landes de Lauviais,  
QUADRAN Energies Libres / KDE Energy France  
à MEILLAC et PLEUGUEGNEUC (Ille et Vilaine)

Objet : Contribution citoyenne à l'enquête publique dont vous êtes chargé.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je ne suis pas résident de votre département, mais ma participation doit se comprendre comme celle d'un citoyen scandalisé par le massacre des paysages, sites et joyaux de notre patrimoine historique par **l'industrie éolienne** dont le groupe **QUADRAN / DIRECT ENERGIE / TOTAL** est un élément caractéristique. A ce titre ma contribution est tout aussi recevable que n'importe laquelle de celles des habitants du cru, même si, à titre personnel, je n'aurai pas à pâtir ici de l'implantation de ces éoliennes.

Je tiens aussi, avant tout, à dire que je n'ai pas pu prendre connaissance d'une bonne part des documents, ces derniers, prétendument en version PDF ne pouvaient être lus par mon ordinateur : j'ai signalé le fait par la Préfecture 35, mais la difficulté n'a pu être levée, et QUADRAN n'a sans doute pas cru bon de m'adresser les dits documents par « mail ». Cela étant, il se peut que cela tienne au système antivirus de mon ordinateur, j'accepte donc de reconnaître une part de responsabilité. **Cependant, cela explique aussi que je n'ai pas pu travailler le dossier de manière approfondie sur certains sujets, acoustique, avifaune, paysages et autorisations en particulier...**

– **1. UN PROMOTEUR EOLIEN QUI N'A PAS MIS A JOUR SES DOSSIERS, UN PLAN D'AFFAIRES IMPRECIS :**

Tout d'abord, parlons du demandeur : le dossier est présenté par « **QUADRAN Energies Libres** », un des principaux opérateurs énergétiques du pays, qui a son siège à Béziers (Hérault). Ici, contrairement à ce qu'il fait habituellement, QUADRAN n'a pas créé de société de projet sous forme de SAS filiale dédiée à ce parc éolien : pourquoi ? Dans sa « **Description de la Demande** », QUADRAN présente son historique, **mais omet les éléments les plus récents, le rachat par « DIRECT ENERGIE » en 2017, et le rachat de ce dernier par le groupe pétrolier TOTAL cet été 2018...** Ainsi, peut-on parler de verdissement de TOTAL ou de pétrolisation de QUADRAN – DIRECT-ENERGIE ? Ce qui est sûr, c'est que ces successions de fusions, prises de participation et rachats camouflent des opérations financières bien juteuses...

Parlons ensuite de la justification générale de l'éolien, et des EnR en général, dans les différentes décisions et lois prises au niveau mondial (les COP) européen ou national ( Grenelle de l'environnement, loi de transition énergétique) : les objectifs fixés sont respectivement **la diminution du CO<sup>2</sup> dans le but de lutter contre le réchauffement climatique**, d'une part, et **la diversification du « mix » électrique, comprenez réduction de la part du nucléaire**, d'autre part. La question est maintenant de savoir si l'éolien a permis de se rapprocher de ces objectifs : **pour la réduction du nucléaire, soyons clairs, aucune centrale n'a été fermée et l'objectif de réduction de la part du nucléaire a été repoussé aux « calendes grecques »**, car les responsables se sont rendus compte de la **nécessité du nucléaire pour concourir à la réduction du CO<sup>2</sup>**, et mieux même, **il est aujourd'hui question de construction de nouvelles centrales ; pour le CO<sup>2</sup>, force est de constater que la production électrique est le mauvais vecteur de cette action, la production des EnR aléatoires a triplé depuis 5 ans, et dans le même temps les émissions électriques de CO<sup>2</sup> ont doublé** (chiffres RTE), passant de 35 grammes/Kwh à 74 ! Pour le projet de MEILLAC / PLEUGUEGNEUC, QUADRAN affiche d'ailleurs une modeste économie de 504 tonnes de CO<sup>2</sup> en moins par an, renonçant à des effets d'annonce dopés au mensonge que l'on a pu lire pour d'autres parcs... **Il n'en reste pas moins que ce chiffre de 504 tonnes n'est toujours justifié par aucune démonstration sérieuse.**

En outre cette politique privilégiant les EnR intermittentes coûte très cher aux consommateurs d'électricité et aux contribuables, alors qu'il devrait s'agir d'**industries matures, n'ayant plus de raisons d'être subventionnées**. C'est ce que disent à la fois la **Cour des comptes (rapport d'avril 2018)** et « **Sauvons le Climat** » (voir pièce jointe). Au plan régional, la Bretagne est déficitaire en production électrique, car aucune centrale nucléaire n'y a jamais été construite, hormis la « petite » centrale expérimentale de Brennilis qui appartient au passé. Un projet de centrale-gaz est prêt à être installé à Landivisiau, avec d'ailleurs l'entreprise DIRECT-ENERGIE – TOTAL : cette production pilotable, si elle parvient à se faire, apportera autant d'électricité à la Bretagne que 800 ou 1000 éoliennes du type prévu aux Landes de Lauviais (en tenant compte de l'intermittence).

Evoquons en effet le plan d'affaires proposé par QUADRAN / KDE : il n'y a pas de choix définitif de machines effectué, avec trois modèles envisagés, qui sont tous de puissance moyenne (2 à 2,3 MW) et à toilage modeste (rotors de 92 à 100 mètres de diamètre). Aussi on peut s'étonner de voir afficher un P90 de 2100 heures/an équivalent pleine puissance, cela correspond à un taux de charge moyen de 24% (moyenne affichée pour la France sur les trois dernières années, 22%). Or aucune mesure du vent en site propre n'a été faite, aucun mât de mesure n'ayant été installé. La production escomptée paraît donc exagérément optimiste. Pour le tarif de rachat, on aurait aimé trouver un document (contrat avec EDF) justifiant du prix de 80,97 euros/Mwh...

Enfin, dans la « DD », KDE Energy France est présenté comme « porteur du projet » : que signifie cette formulation obscure, KDE est-il un simple prestataire de service, ou un « associé » qui aura un rôle à jouer ensuite, et lequel ?

## – 2. UN PROJET INDUSTRIEL IMPACTANT POUR LA POPULATION ET SON CADRE DE VIE :

Le projet se localise dans un secteur bocager, avec de nombreuses zones humides (que les implantations ont cherché à éviter) et dans un milieu où subsistent de nombreux boisements, haies ou landes propices à une riche biodiversité. Sur le plan humain, plusieurs hameaux sont à des distances de 500 à 700 mètres des éoliennes, avec **le souci marqué de la MRAE de surveiller les nuisances acoustiques du projet**. Je n'ai malheureusement pu disposer que de l'EI RNT pour me faire une opinion bien parcellaire sur ce sujet. Il ressort tout de même que la mesure des bruits résiduels aurait été faite sur 5 ou 6 points, en hiver, d'où des **biais possibles**, surtout en nocturne, avec minimisation des bruits ambiants (faute de végétation).

Néanmoins des **dépassements d'émergence** probables sont annoncés, en nocturne, nécessitant **bridage, voire arrêt de certaines éoliennes**.

Je retiendrai que le souci exprimé par la MRAE devrait déboucher sur la mise en place d'**un Comité de suivi formé de riverains**, qui sera réuni régulièrement pour exprimer les doléances de la population, sous la garantie des représentants des Mairies.

**Mais il pourrait être judicieux aussi de suggérer à l'autorité décisionnaire que la distance minimale de 500 mètres est ici insuffisante, et qu'une distance portée à 10 fois la hauteur des machines serait préférable, comme en Bavière ou en Pologne...** Cela ressort de l'impact sur les hameaux et villages que j'ai pu constater sur les quelques photomontages réduits de l'EI RNT. S'ajoute à cette situation les **nuisances visuelles et lumineuses qui affecteront aussi des sites classés à proximité, particulièrement le Château de La Bourbansais et son parc zoologique**. Il faut souligner aussi que l'avis de l'ABF 35 a été défavorable, en relation avec cette problématique, qui n'a pas manqué non plus d'attirer l'attention de la MRAE...

## – 3. UN DANGER AVERE POUR LA FAUNE VOLANTE, SPECIALEMENT LES CHIROPTERES :

Je n'ai pas eu la possibilité de prendre connaissance du détail de l'étude écologique, hormis les bribes relatées dans l'EI RNT, les points relevés par la MRAE, et l'« **Etude des Chiroptères** » faite en décembre 2013 par MYOTIS Environnement. Cela me conduit à m'abstenir d'évoquer différents points, sauf pour relever le souci d'« enjeu pour les espèces » noté par la MRAE.

Je ne peux développer un peu plus que sur le dossier des Chiroptères. Ces mammifères ont perdu plus de la moitié de leurs effectifs totaux depuis à peu près 10 ans, **ce qui est une catastrophe écologique lorsqu'on sait que chaque chauve-souris consomme la moitié de son poids en insectes, chaque jour d'activité**. Beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte pour expliquer cette hécatombe, pesticides, prédateurs, mais **les éoliennes ont leur part de plus en plus avérée, ce que démontrent toutes les études récentes**. De nombreuses recommandations ont été édictées internationalement pour protéger ces espèces, comme celles d'**EUROBATS** ou de la **SFEPM** au plan national. Il est ainsi recommandé d'éloigner toute éolienne à plus de 200 mètres mesurés de bouts des pales à canopée, ce que le parc éolien prévu ne respectera pas, se contentant d'afficher une distance de 100 mètres, qui n'est ni argumentée, ni vérifiée au terme d'un tableau des distances pales – canopée pour chaque machine...

Sur le « compte-rendu » du cabinet MYOTIS, beaucoup de critiques doivent être faites : c'est une étude ancienne, datant de plus de 5 ans, sur des périmètres qui ne sont pas exactement ceux du projet. Les

écoutes ne comportent que 6 sessions au sol, ce qui est **très insuffisant au vu des recommandations EUROBATS ou SFPEM ( respectivement 20 et 10 séquences)**. Des travaux postérieurs à 2013 ne sont pas pris en compte, comme la thèse du Professeur Kevin BARRE qui a pourtant beaucoup travaillé sur le milieu breton (effet répulsif des éoliennes sur les chauves-souris)  
Pourtant, MYOTIS a du reconnaître la richesse chiroptérique du secteur, ce qui se justifie par la proximité de nombreux boisements et points d' eau (étang du Rouvre). Certaines ont une valeur patrimoniale, 7 espèces sont inscrites sur l' Ann. II DHFF. Aussi, **les éoliennes prévues seront une menace assurée : le mieux sera de refuser ce projet, à défaut de mettre en place un système de détection asservissement sur toutes les éoliennes (ex. DT Bat) avec un réglage sévère...**

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, c' est tout ce que je pouvais dire avec le peu de documents dont je disposais. Pour moi, un « **AVIS DEFAVORABLE** » sur le projet des Landes de Lauviais serait la meilleure solution, pour éviter des nuisances irrémédiables tant pour les habitants que pour la biodiversité. Et tout cela pour quoi, pour produire une quantité infime de courant électrique, à un prix prohibitif, et sans le moindre bénéfice écologique pour la planète. **Mais le groupe TOTAL, qui se cache derrière ce projet, pourra nous faire croire à sa conversion écologiste, tout en poursuivant la construction thermique-gaz de Landivisiau, ce qui n' est pas le moindre paradoxe...**

Je vous prie, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, de bien vouloir agréer mes meilleures salutations.

Michel DESPLANCHES

PJ : Participation à la PPE de SLC (mars 2018)